

RAPPORT N°12 : VENTE D'UN TERRAIN – ZA DES GOURNETS À SAINT-ANTHÈME

M. le Président rappelle que la communauté de communes est propriétaire de terrains sur la zone artisanale des Gournets à Saint-Anthème. Le prix fixé par délibération de l'ex-CCVA était de 3€ HT /m². Un acquéreur s'est manifesté récemment à savoir :

M. FOUGEROUSE Philippe (SCI JULOUFE CP) : Le porteur de projet souhaite construire un bâtiment de stockage. Il servira pour moitié à abriter sa flotte de véhicules pour son activité de boucherie/traiteur et l'autre moitié sera proposée en location de garage. Afin d'optimiser au mieux la surface totale disponible, un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet Geoval en date du 18 juin 2021.

M. FOUGEROUSE se porte acquéreur des lots B et C d'une contenance totale de 24a 06ca (partie Ex-E808 + partie ex-E811). Cf. document d'arpentage du 18 juin 2021 en annexe.

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer l'acte et de réaliser la vente.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à signer l'acte et à réaliser la vente avec la SCI JULOUFE CP pour un montant de 7 218 € HT,
- de désigner Maître Simand-Lempereur comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.